



Activités de santé, sport, civisme et de culture : les acteurs éducatifs crient au loup !

D'abord présentées comme temporaires pour accompagner le déconfinement des écoles et collèges, les 2S2C pourraient être pérennisées à la rentrée. C'est en tout cas ce que craignent les acteurs éducatifs, d'après les déclarations Jean-Michel Blanquer. Depuis le début du mois de juin, pas un jour ne passe sans que les acteurs éducatifs – associations d'élus, enseignants, associations, artistes... – ne s'inquiètent des 2S2C, ces activités de « santé, sport, civisme et de culture », dont ils redoutent la pérennisation au delà de la crise sanitaire.

Ce dispositif, le ministre de l'éducation nationale l'a annoncé dès le 21 avril 2020, comme une solution provisoire pour accompagner le déconfinement dans les écoles, et permettre à davantage d'enfants d'être accueillis sur le temps scolaire. Ces activités organisées par les collectivités volontaires, doivent se dérouler « dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement », stipule une note de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc), du 19 mai.

D'une centaine de communes volontaires fin mai, près d'un millier auraient signé une convention 2S2C avec l'éducation nationale, s'est réjoui le ministre Jean-Michel Blanquer, le 4 juin, lors d'un déplacement à Vincennes pour promouvoir ce dispositif. Beaucoup de grandes villes (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Nice, Vincennes...) ont répondu à l'appel pour soulager les parents, le contexte électoral n'y étant sans doute pas étranger.

Les associations d'élus s'émeuvent néanmoins des inégalités territoriales que cela ne manque pas d'engendrer. « La mise en œuvre de ce dispositif se heurte à l'insuffisance et à la disparité des moyens humains, techniques et financiers dont disposent les collectivités, à l'image de la réforme des rythmes scolaires de 2013, et requiert une aide financière plus conséquente », s'inquiète l'Association des maires de France (AMF) dans un communiqué du 9 juin 2020, qui demande « une clarification urgente ».

L'Association des petites villes de France (APVF) craint de son côté que la situation ne devienne très vite « intenable » pour des villes « qui ne disposent pas des moyens humains et financiers pour une telle organisation » explique-t-elle dans un communiqué du 2 juin.

Pour organiser les 2S2C, les communes reçoivent une compensation de l'Etat de 110 euros pour six heures d'activités. Un montant bien trop faible, estiment les collectivités, qui évaluent le coût de l'organisation de telles activités à plus du double de cette somme. Or pour les associations partenaires, ce montant n'est pas non plus suffisant. C'est alors « vers les communes qu'elles se tournent pour obtenir des financements supplémentaires en l'absence de réponse claire des services de l'Etat », prévient l'APFV.

Surtout, ce que craignent les acteurs éducatifs, c'est que cette situation s'installe dans la durée. Les collectivités ne peuvent « se substituer durablement à l'Education nationale » pour la prise en charge du temps scolaire, rappellent l'AMF et l'APFV. « Les 2S2C ne peuvent être un prétexte au démantèlement à partir de la rentrée de septembre du service public d'éducation et à des autorisations d'écoles pilotées par le secteur marchand », va même plus loin le maire de Brest, dans une tribune du 4 juin, lancée avec la Ligue de l'enseignement 29 et les syndicats d'enseignants départementaux (Sgen Cfdt, Fsu, Snes, Se-Unsa) qui dénoncent « l'externalisation d'activités » permises par les 2S2C.

L'idée d'augmenter la part dévolue au sport et à la culture n'est en effet pas nouvelle pour Jean-Michel Blanquer, qui annonçait déjà en février 2019 dans 20 minutes, travailler à « des aménagements du temps scolaire afin de laisser une place plus importante au sport ». Un projet « confiance et sport » qui devait être expérimenté à l'école et au collège, sur la base du volontariat des établissements. Interrogé le 19 mai 2020 par les sénateurs à propos des 2S2C, le ministre confirme qu'il avait « de toute façon pour objectif de développer, en lien avec les collectivités, la place du sport et de la culture à l'école ».

Les enseignants du second degré couvrant les champs disciplinaires des 2S2C sont de fait très inquiets. Ils soupçonnent le ministère de futures économies de postes d'EPS, d'arts plastique et d'éducation musicale. Ils « se sont sentis bien seuls dans ces annonces qui semblent les écarter de leur cœur de métier et prôner l'externalisation de toute une partie de leurs missions », déclare le SGEN – CFDT. D'autant qu'à certains endroits, les équipements sportifs municipaux peuvent être prioritairement affectés aux 2S2C, privant les enseignants d'EPS des installations nécessaires à leur discipline.

Dans le premier degré, les professeurs des écoles redoutent quant à eux que leur mission ne soit recentrée sur les apprentissages fondamentaux. Le SNUipp-FSU réclame ainsi que le temps des 2S2C soit bien considéré comme du temps périscolaire, et facultatif pour les familles. « Seul le temps assuré par les professeurs des écoles doit être identifié comme du temps scolaire, et la totalité des programmes nationaux doit continuer à être mis en œuvre par les personnels enseignants », exige le syndicat dans un communiqué du 7 juin.

Car la question que se pose les partenaires traditionnels de l'école, c'est la qualité des activités qui seront proposées. Le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec) s'est ainsi étonné dans un communiqué du 9 juin 2020 que les services de l'éducation nationale invitent les équipes artistiques à participer aux 2S2C alors qu'ils ont « stoppé net tous les projets d'éducation artistique et culturelle en raison de l'impossibilité de pénétrer dans les établissements », de surcroît, sans aucune indemnisation pour les artistes.

Ils s'interrogent également sur le bien fondé d'une pratique informelle, « plutôt que d'adapter au protocole sanitaire les projets d'éducation artistique et culturelle initialement prévus, construits et déjà financés, dans une logique de continuité pédagogique pour les enfants ». D'autant que les 110 euros par journée et intervenant sont bien en deçà de ce que touchent les artistes professionnels qui interviennent à l'école. Et le Syndec de dénoncer « des logiques au rabais, sans rapport avec l'acte de création artistique ». Jean-Michel Blanquer semble avoir réussi, une fois de plus, à se mettre tout le monde à dos.